

# Sécurité des travaux à proximité des réseaux

**Amiens**  
**30 septembre 2011**

*Thierry CHRUPEK*  
*Direction générale de la prévention des risques*

**Présent  
pour  
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## Origine du plan d'action anti-endommagement des réseaux

**Bondy (93) le 30/10/2007**

**1 mort et 50 blessés**



**Niort (79) le 4/11/2007**

**Explosion d'un pavillon**



**Noisy-le-Sec (93) le 22/12/2007**

**effondrement d'un immeuble**



**Lyon (69) le 28/2/2008**

**1 mort et 40 blessés**



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement



**Forte densité des réseaux en zone urbaine**



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

3

## Panorama des réseaux implantés en France

**4 millions de kilomètres de réseaux, dont :**

- **1/3 aériens (1 325 000 km)**  
**2/3 enterrés ou subaquatiques (2 725 000 km)**
- **40 % sensibles pour la sécurité (1 630 000 km) :**  
**électricité, gaz, matières dangereuses , réseaux  
ferroviaires, réseaux de chaleur**

**et**

**60 % non sensibles pour la sécurité (2 420 000 km) :**  
**communications électroniques, eau, assainissement**



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

4

# Travaux à proximité des réseaux

- **5 à 10 millions de chantiers par an justifient l'envoi d'une DR et d'une ou plusieurs DICT**
- **Plus de 100 000 (soit 400 par jour ouvrable) endommagements de réseaux se produisent chaque année lors de travaux à proximité, dont 4 500 sur les seuls réseaux de distribution de gaz**



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement



5

## Réglementation actuelle

### Des obligations qui s'appliquent :

Aux **maîtres d'ouvrages**

Aux **entreprises de travaux**

Aux **exploitants de réseaux**

Décret du **14 octobre 1991** relatif à l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Arrêté d'application du **16 novembre 1994**

### Aux seuls **exploitants de réseaux** :

Arrêtés du 4/8/2006 (réseaux de transport de matières dangereuses), du 13/07/2000 (réseaux de distribution de gaz), du 6/12/1982 (réseaux de chaleur), Décret du 29/7/1927 (réseaux électriques),...



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

6

# Forces du dispositif actuel...

## Applicable à toutes les catégories de réseaux

gaz, matières dangereuses, vapeur, eau surchauffée, électricité, eau potable, assainissement, télécommunications ...

## En vigueur depuis 1991 et bien connu des entreprises de TP

## Déclarations administratives préalables aux travaux bien encadrées

DR : Cerfa n°13618\*01 + notice d'emploi 50826#01+ modèle de réception

DICT : Cerfa n°13619\*01+ notice d'emploi 50245 #01 + modèle de réception

## DICT globalement assez bien appliquées par les entreprises de TP

et des actions fortes de sensibilisation et de coopération entre opérateurs et entreprises ont déjà été menées (chartes, observatoire...)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

7

# ... et faiblesses du dispositif actuel

## Identification des exploitants de réseaux inadaptée

Elle passe par les mairies qui sont chargées de recevoir les informations et de les mettre à disposition

Maîtres d'ouvrages peu impliqués dans la procédure de DR et les personnes physiques respectent peu la procédure de DICT

Dématérialisation des procédures non aisée et peu pratiquée

Informations fournies par les exploitants de réseaux en réponse aux DR et DICT insuffisamment explicites

Informations parfois uniquement mises à disposition

Cartographie non géoréférencée, mal légendée, imprécise

Règles de sécurité ne tenant pas compte des spécificités du chantier et de son environnement



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

8

# Rôle de la DREAL

- La DREAL a en charge le contrôle de la réglementation relative au transport et à la distribution du gaz
- Objectifs de la DREAL
  - Contrôles sur chantiers
  - Suivi de l'exploitant GrDF
  - Suivi particulier des entreprises ayant endommagé le réseau à plusieurs reprises + enquête après accident
  - Participation à l'observatoire régional



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

9

## 3 piliers du plan d'action anti-endommagement

### 1- Création du téléservice réseaux-et-canalizations.gouv.fr

Base de données sur les réseaux exhaustive, consolidée et facile d'accès

Elle permet aux maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux de dessiner l'emprise du futur chantier, de connaître les coordonnées de tous les exploitants concernés, et de préremplir les formulaires DT-DICT

### 2- Création de l'observatoire national DT-DICT

Exploitation du retour d'expérience sur le terrain

Sensibilisation, information et formation de toutes les parties prenantes sur les règles de sécurité

Promotion de la dématérialisation des procédures et de l'interopérabilité

### 3- Refonte du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991

Nouvelles responsabilités des maîtres d'ouvrage sur la préparation des projets, basée sur une localisation précise des réseaux

Renforcement des compétences de tous les acteurs

Adaptation des techniques de travaux à proximité immédiate des réseaux sur la base d'un guide technique reconnu



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

10

# Téléservice

- **Ouvert 24h/24 – Disponibilité 99,5% en heures ouvrées (4h d'arrêt max. par mois)**
- **Dimensionné pour répondre à plus de 10 millions de demandes d'informations par an, et des pointes >50 000 par jour**
- **Version du téléservice adaptée aux « bas débits » Internet**
- **Accès permanent aux fonds de carte de l'IGN et aux fonctionnalités du Géoportail (affichage, tracé, géocodage...)**
- **Signature électronique des documents délivrés par le téléservice**
- **Archivage des données à valeur probante**

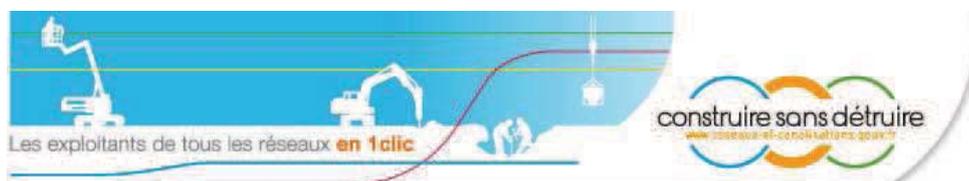


Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

11

# Usagers du téléservice

- **Responsables de projet et Exécutants de travaux**
- **Exploitants de réseaux**
- **Prestataires privés fournissant des services à valeur ajoutée d'appui à la réalisation des DT et DICT**
- **Municipalités (et EPCI)**
- **Dreals / Deals / Drie**



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

12



Collectivités territoriales  
Services de l'état



Responsables de projet  
Exécutants de travaux



Prestataires d'aide



GéoPortail / RGE



Exploitants de réseaux



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

INC-RIS

Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**

construire sans détruire  
www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Se connecter

Rechercher:  OK

Construire sans détruire Guides et brochures Outils FAQ

Accueil > Construire sans détruire > Téléservice "Reseaux-et-canalizations"

**Téléservice "Reseaux-et-canalizations"**

**Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalizations"**

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leur coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leur endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

À partir du 1er avril 2012, les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux pourront consulter gratuitement ce téléservice pour élaborer leurs déclarations de travaux.

**Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !**

Afin d'éviter des accidents, informez-vous, avant d'effectuer tous travaux, sur la présence de canalisations et de réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques, sur ou à proximité du chantier que vous prévoyez. Aujourd'hui cette information est disponible en mairie mais le 1er avril 2012, le téléservice « www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr » sera déployé afin de vous fournir directement chez vous 24h/24 et 7j/7 la liste et les coordonnées des exploitants ayant des canalisations et des réseaux présents dans ou à proximité de l'emprise de votre chantier.

**CONNEXION / INSCRIPTION**

Vous êtes :

- Responsable de projet
- Exécutant de travaux
- Exploitant de réseaux
- Collectivité territoriale

**ACTUALITÉS**

Réunion d'information le  
16/09/2011 à Paris  
01/09/2011 14:14

Présentation du téléservice  
01/09/2011 14:13

Publication du décret n°  
2010-1600 du 20/12/2010

# Déclarants

- ils tracent sur un plan la zone d'emprise de leurs chantiers
- ils saisissent les adresses de leurs chantiers pour se pré-positionner sur le plan IGN
- le téléservice leur attribue un numéro unique de consultation
- ils téléchargent en vue de leurs déclarations la liste des exploitants concernés par les chantiers et les formulaires DT-DICT pré-remplis



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

15

## Enregistrement des exploitants sur le téléservice

- Configurations minimales pour l'enregistrement des exploitants :

*Dernières versions d'Internet explorer et Firefox,  
certificats d'authentification et de signature 2  
étoiles*

- Support technique en cas de difficultés :

*[support\\_connexion@reseaux-et-canalisation.ineris.fr](mailto:support_connexion@reseaux-et-canalisation.ineris.fr)*



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

16

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

## Inscription de l'exploitant

**CRÉER UN COMPTE EXPLOITANT**

Si vous disposez d'un certificat et souhaitez créer un compte d'exploitant de réseau, remplissez le formulaire suivant:

Informations compte		Informations société	
Civilité *	M. ▼	Société *	
Nom *		Agence:	
Prénom *		Adresse *	
Courriel *		Complément:	
Fonction *		Code postal *	
Tél. *		Commune *	
Fax:		Pays *	FRANCE
Question secrète *	▼	Numéro SIRET *	
Réponse *		Tél. *	
		Fax *	

**COMPTE EXISTANT**

[Se connecter avec un certificat](#)

**CHANGEMENT DE CERTIFICAT**

Si vous avez changé de certificat et souhaitez déclarer un nouveau certificat, saisissez votre adresse de messagerie ci-dessous

Un message vous sera envoyé avec les instructions à suivre.

17

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

## Définition d'un ouvrage pour le téléservice

**Enregistrement d'un Triplet (ouvrage / contact / commune)**

**Commune : Référence INSEE**

**Contact : Coordonnées ou sont envoyées les DT/DICT**

**Ouvrage : Granularité la plus fine acceptée sur le téléservice**

**Un réseau peut être considéré comme un ouvrage unique**

**Un ouvrage peut être sur plusieurs communes**

**Un seul contact associé à un ouvrage pour une commune donnée**

18

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

## Création d'un ouvrage par un exploitant

### Détail d'un ouvrage

#### Détail d'un ouvrage

[Retour à la liste des ouvrages](#)  
[Ajouter un contact](#)

Cette page permet de modifier les informations concernant votre ouvrage.

Code *	<input type="text" value="AEP_1"/>
Dénomination *	<input type="text" value="Ouvrage secteur 1"/>
Catégorie *	<input type="text" value="Sensible"/>
Type d'ouvrage *	<input type="text" value="Lignes électriques et réseaux d'éclairage public ou de signalisation"/>
Etat *	<input type="text" value="Actif"/>

ENREGISTRER



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

19

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

## Visualisation des ouvrages créés

### Liste des ouvrages

Cette page affiche la liste de vos ouvrages. Vous pouvez ajouter, modifier, désactiver des ouvrages et bien entendu les mettre en ligne pour les rendre visible aux utilisateurs déclarants de chantier.

Pour cela, votre ouvrage doit être soumis au téléservice. Nous vous demanderons alors de définir la date de mise en production et de signer un procès verbal à ce titre.

[Importer un fichier CSV](#)

[Ajouter un ouvrage](#)

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher  lignes

▲ Code	◆ Dénomination	◆ Catégorie	◆ Etat	Contacts	Communes	Statut	Actions	Procès Verbal
AEP_1	Ouvrage secteur 1	Sensible	Actif	<a href="#">1</a>	<a href="#">1</a>	En cours	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Soumettre</a>	
O1	Ouvrage 1	Non Sensible	Actif	<a href="#">1</a>	<a href="#">4</a>	En ligne depuis le 28/08/2011	<a href="#">Modifier</a>	
O2	Ouvrage 2	Sensible	Actif	<a href="#">1</a>	<a href="#">3</a>	En cours	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Soumettre</a>	
O3	Ouvrage 3	Non Sensible	Actif	<a href="#">2</a>	<a href="#">2</a>	En cours	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Soumettre</a>	
OUVRAGE 4	sud ouest	Sensible	Actif	<a href="#">Ajouter</a>	<a href="#">Ajouter</a>	En cours	<a href="#">Modifier</a>	



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

20

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

## Création d'un contact associé à l'ouvrage OUVRAGE\_1234

Cette page permet d'ajouter un nouveau contact.

Les champs avec les astérisques \* sont obligatoires.

Nom:	<input type="text"/>	Téléphone *	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>	Fax *	<input type="text"/>
Société *	<input type="text"/>	Courriel	<input type="text"/>
Agence:	<input type="text"/>	Téléphone urgence	<input type="text"/>
Adresse postale *:	<input type="text"/>	Fax urgence (*)	<input type="text"/>
Complément	<input type="text"/>	Courriel urgence (*)	<input type="text"/>
Code Postal *:	<input type="text"/>	Téléphone endommagement *	<input type="text"/>
Commune *:	<input type="text"/>	Site internet	<input type="text"/>
Pays *:	FRANCE		
Consigne	<input type="text"/>		

(\*) Un seul des champs est obligatoire.

ENREGISTRER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

21

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

## Visualisation des contacts créés

### Liste des contacts

Cette page affiche l'ensemble des contacts associé à l'ouvrage.

[Retour à la liste des ouvrages](#)

### Détail d'un ouvrage

Code: OUVRAGE 4

Catégorie: Sensible

Dénomination: sud ouest

Etat: Actif

[Modifier le détail de l'ouvrage](#)

### Liste des contacts

[Ajouter un contact](#)

Filtrer (toutes les colonnes sauf communes):

Afficher 10 lignes

Nom	Société	Commune	Courriel	Téléphone	Fax	Communes	Actions
Durand Thomas	Electricité	75001 Paris		0136788899	0143778899	<a href="#">Ajouter</a>	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Supprimer</a>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

22

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

## Association d'une commune à un ouvrage

Liste des communes

[Retour à la liste des ouvrages](#)  
[Ajouter un contact](#)

### Ajouter une commune associée à l'ouvrage OUVRAGE 4

Cette page affiche l'ensemble des communes auxquelles votre ouvrage est associé.

Ajouter la commune  Pour le contact :

### Liste des communes

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Filter (code Postal, commune) :  Afficher 10 lignes

Code postal	Communes	Contacts	Actions
59000	LILLE	Durand Thomas Electricité 75001 Paris	<a href="#">Supprimer</a>

23

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

## Visualisation des ouvrages créés

Liste des ouvrages

Cette page affiche la liste de vos ouvrages. Vous pouvez ajouter, modifier, désactiver des ouvrages et bien entendu les mettre en ligne pour les rendre visible aux utilisateurs déclarants de chantier.

Pour cela, votre ouvrage doit être soumis au téléservice. Nous vous demanderons alors de définir la date de mise en production et de signer un procès verbal à ce titre.

[Importer un fichier CSV](#)

[Ajouter un ouvrage](#)

Statut :

Filter (code, dénomination) :  Afficher 10 lignes

Code	Dénomination	Catégorie	Etat	Contacts	Communes	Statut	Actions	Procès Verbal
AEP_1	Ouvrage secteur 1	Sensible	Actif	<a href="#">1</a>	<a href="#">1</a>	En cours	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Soumettre</a>	
O1	Ouvrage 1	Non Sensible	Actif	<a href="#">1</a>	<a href="#">4</a>	En ligne depuis le 28/08/2011	<a href="#">Modifier</a>	
O2	Ouvrage 2	Sensible	Actif	<a href="#">1</a>	<a href="#">3</a>	En cours	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Soumettre</a>	
O3	Ouvrage 3	Non Sensible	Actif	<a href="#">2</a>	<a href="#">2</a>	En cours	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Soumettre</a>	
OUVRAGE 4	sud ouest	Sensible	Actif	<a href="#">Ajouter</a>	<a href="#">Ajouter</a>	En cours	<a href="#">Modifier</a>	

24

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

## Possibilité d'importer un fichier de données

Import fichier de données

[Import fichier de données](#)

[Retour à la liste des ouvrages](#)

Vous pouvez importer via un fichier csv les informations de vos ouvrages, de vos contacts et des communes sur lesquelles ils sont présents.  
Attention le fichier doit être exhaustif pour les ouvrages présents dans le fichier.

Télécharger ici le fichier csv avec entête :

- [fichier csv](#)
- [fichier Excel](#)
- [fichier Open Office](#)

(clic droit sur le lien puis 'enregistrer la cible du lien sous')

Sélectionnez votre fichier CSV

Parcourir...

IMPORTER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

25

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

## Validation des créations

Cette page affiche la liste de vos ouvrages. Vous pouvez ajouter, modifier, désactiver des ouvrages et bien entendu les mettre en ligne pour les rendre visible aux utilisateurs déclarants de chantier.

Pour cela, votre ouvrage doit être soumis au téléservice. Nous vous demanderons alors de définir la date de mise en production et de signer un procès verbal à ce titre.

- Ouvrage soumis : Réseau Nord
- En cours de traitement. Cette opération peut durer plusieurs minutes.

[Importer un fichier CSV](#)

[Ajouter un ouvrage](#)

Statut : Choisissez le statut

Filtrer (code, dénomination) :

Code	Dénomination	Statut	Actions	Procès Verbal
AEP_1	Ouvrage secteur 1			
O1	Ouvrage 1	Nc	Modifier Soumettre	
O2	Ouvrage 2		Modifier	
O3	Ouvrage 3	Nc	Modifier Soumettre	
OUVRAGE_1234	Ouvrage sud Est		Modifier Soumettre	
OUVRAGE 4	Réseau Nord	Sensible Actif	1 1	En cours de traitement ...

ANNULER

ENREGISTRER

Merci de saisir une date prévisionnelle de mise en production (uniquement un dimanche) pour ce lot de modification :

04/09/2011



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

26

# Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Signer le procès verbal de validation

Signer le procès verbal de validation

Certifié par Guichet Unique <gu@ineris.fr>, Ineris, certificat émis par GUSBCA1.

Panneau Signatures

Les exploitants de tous les réseaux en 1clic

construire sans détruire

**Procès verbal de mise en production d'un ouvrage**

Procès verbal des modifications soumises par Mme Carine Louvion, pour une mise en production le 4 septembre 2011.  
Numéro dossier : 113911314027468424

Ouvrage concerné : OUVRAGE 4 - Réseau Nord (Sensible - Lignes électriques, réseaux d'éclairage public et lignes de traction).  
Statut : Actif

**Synthèse des modifications :**

Ajout de commune(s) :	1
Ajout de contact(s) :	1
Ajout de l'ouvrage :	1

Afin de vérifier la bonne prise en compte de mes modifications, je peux effectuer des vérifications par sondage en cliquant [ici](#).

J'ai lu, compris et accepté le contenu du document et je souhaite le signer afin de marquer mon consentement.

Signer le Procès Verbal

Annuler la signature du Procès Verbal

27

## Zones d'implantation des ouvrages à enregistrer par les exploitants

- Objets surfaciques « vectoriels » (polygones) dont les sommets sont géoréférencés
- Coordonnées géographiques exprimées en latitude – longitude selon le référentiel RGF
- Il s'agit des (larges) zones dans lesquelles se trouvent les ouvrages et non des tracés des ouvrages
- Pour les ouvrages de distribution (gaz, eau, électricité...), la zone d'implantation d'un ouvrage peut se confondre avec les limites de la commune
- Les zones d'implantation ne sont pas communiquées aux déclarants
- Les zones d'implantation sont fournies aux municipalités, EPCI et services de l'état, pour le territoire sur lequel ils exercent leur responsabilité

28

# Utilisation du téléservice par les Dreals

## Visualisation des exploitants

Sélectionner une commune:

Societe	Agence	CP	Commune	Tél Urgence	Fax Urgence	Infos
GRAND LYON - ASSAINISSEMENT - Subdivision ETC	Direction de l'Eau Subdivision ETCENTRE	69003	LYON 03	04 72 72 72 72	04 72 72 72 73	
GRAND LYON - GARVI Richard	VOIRIE INGENIERIE FOURREAUX URBAINS	69003	LYON 03	04 72 72 72 72	04 72 72 72 73	
SFR	Service DR/DICT	92100	BOULOGNE BILLANCOUR	04 72 72 72 72	04 72 72 72 73	
ERDF LYON METROPOLE ELECTRICITE SERVICE EX		69003	LYON 03	04 72 72 72 72	04 72 72 72 73	
TCL INFRASTRUCTURES ET OUVRAGES SOUTERRA		69200	VERISSIEUX	04 72 72 72 72	04 72 72 72 73	
VILLE DE LYON - ECLAIRAGE S2 - GINOUX Jean	Mairie de Lyon	69001	LYON 01	04 72 72 72 72	04 72 72 72 73	
COMPLETEL NUMERICABLE - SERVICE DICT	Région Rhone CO NC	77420	CHAMPS SUR MARNE	04 72 72 72 72	04 72 72 72 73	
VERIZON FRANCE	LYON	69100	VILLEURBANNE	04 72 72 72 72	04 72 72 72 73	
ELVYA	Chauffage Urbain	69008	LYON 08	04 72 72 72 72	04 72 72 72 73	

## Visualisation des consultations



Filtrer par commune:

Période du:  au:

Numéro consultation	CP	Commune	Déclarant
2011053100010G	39000	LONS LE SAUNIER	Pierre DUPOND
2011053100009G	39000	LONS LE SAUNIER	Pierre DUPOND
2011053100008G	39000	LONS LE SAUNIER	Pierre DUPOND
2011053100007G	39000	LONS LE SAUNIER	Pierre DUPOND
2011053100006G	39100	DOLE	Pierre DUPOND
2011053100005G	39100	DOLE	Pierre DUPOND
2011053100004G	39100	DOLE	Pierre DUPOND
2011053100003G	39100	DOLE	Pierre DUPOND
2011053100002G	39300	CHAMPAGNOLE	Pierre DUPOND
2011053100001G	39300	CHAMPAGNOLE	Pierre DUPOND

Première Préc. 1 2 3 4 Suiv. Dernière

29

## Nouveau dispositif (1)

- **Maîtres d'ouvrage de travaux : Meilleure préparation en amont des chantiers**
  - **Travaux importants, en unité urbaine, près de réseaux enterrés sensibles : Investigations complémentaires obligatoires** si classe de précision B ou C (sauf pour les branchements pourvus d'affleurant)
  - **Autres travaux : Investigations facultatives, ou à défaut Clauses techniques et financières obligatoires dans le marché** pour l'emploi de techniques de travail adaptées à l'imprécision des données
  - **Cas particulier des Branchements pourvus d'affleurant visible** : dispense d'investigations complémentaires, mais **Précautions particulières à prévoir dans le marché de travaux dans une bande de 2 mètres de largeur centrée sur le tracé théorique**



## Nouveau dispositif (2)

### Exploitants de réseaux et Collectivités : Amélioration progressive de la cartographie des réseaux et Fonds de plan mutualisés

- Prise en compte par les exploitants de réseaux des résultats des investigations complémentaires faites par les maîtres d'ouvrage
- Rendez-vous sur site obligatoires pour les exploitants des réseaux les plus sensibles (TMD, distribution de gaz > 4 bar,...)
- Relevés topographiques des réseaux neufs systématiques et dans la classe de précision A
- Utilisation par tous les exploitants d'un même fond de plan (BDU) géoréférencé



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

31

## Nouveau dispositif (3)

### Exploitants des réseaux les plus sensibles : Localisation précise de leur réseau obligatoire par prise de rendez-vous sur site, soit lors de la réponse à la DT, soit lors de la réponse à la DICT

- Systématique pour les exploitants de réseaux de **transport de matières dangereuses** (gaz, hydrocarbures, produits chimiques)
- Dans certains cas pour les exploitants de réseaux de **distribution de gaz** :
  - ◇ travaux près de réseaux de pression maximale de service > 4 bar
  - ◇ travaux utilisant une technique sans tranchée
  - ◇ travaux en zone urbaine dense difficile d'accès pour les services d'intervention de l'exploitant



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

32

## Nouveau dispositif (4)

- **Exploitants des réseaux enterrés sensibles - Anticipation des situations à risques**
  - **Signalement des organes de sectionnement dans la réponse aux DICT**
  - **Anticipation des risques d'incidents lors de la réponse aux DICT, pour être en mesure d'intervenir de manière efficace et rapide**



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

33

## Nouveau dispositif (5)

- **Maîtres d'ouvrage de travaux : préparation du DCE et du marché – Marquage piquetage**
  - **Insertion par le maître d'ouvrage dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) puis dans le marché de travaux de toutes les réponses aux DT et des résultats des investigations complémentaires**
  - **Insertion dans le marché de travaux de clauses protégeant les entreprises**
  - **Marquage ou piquetage des réseaux souterrains**
    - Par le maître d'ouvrage des travaux en règle générale
    - Par l'exploitant de réseau lorsque celui-ci ne fournit pas de plan et procède au repérage lors d'un rendez-vous sur site



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

34

## Nouveau dispositif (6)

- **Entreprises de travaux : précautions lors de la préparation des travaux et de leur exécution**
  - **Information des salariés sur les précautions particulières à prendre, et protection de l'accès aux organes de coupure** signalés dans le récépissé de DICT
  - **Adaptation des techniques de travaux appliquées à proximité immédiate des réseaux**, en tenant compte du guide technique réglementaire, en partie prescriptif
  - **Arrêt de travaux en cas de situation dangereuse ou susceptible de remettre en cause le projet** (découverte de réseau non identifié ou très mal localisé), sans préjudice pour l'entreprise de travaux



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

35

## Nouveau dispositif (7)

- **Maîtres d'ouvrage et Entreprises de travaux : encadrement des Compétences des personnes intervenant sous leur direction**
  - **Maîtres d'ouvrages :**
    - Autorisations d'intervention à proximité des réseaux obligatoires pour les personnes préparant les projets de travaux, fondées sur des compétences vérifiées
    - Certification obligatoire pour les prestataires en cartographie effectuant les investigations complémentaires, en matière de géoréférencement et en matière de détection
  - **Entreprises de travaux :** Autorisations d'intervention à proximité des réseaux obligatoires pour les conducteurs de travaux et les conducteurs d'engins, fondées sur des compétences vérifiées



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

36

## Nouveau dispositif (8)

- **Sanctions sous forme d'amende administrative réprimant les infractions de tous les acteurs** (maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, entreprises de travaux, prestataires d'appui aux DT-DICT), en complément des sanctions pénales existantes
- **Traitement particulier des travaux urgents :**
  - DT-DICT non obligatoire
  - Contact préalable obligatoire avec les exploitants de réseaux sensibles pour recueillir les informations utiles
  - Autorisations d'intervention à proximité des réseaux obligatoires pour tout le personnel de l'exécutant des travaux

• **Endommagements et anomalies :** un constat contradictoire est établi entre les parties selon un modèle reconnu par l'Etat



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

37

## Les 16 étapes principales du processus relatif à l'exécution de travaux à proximité des réseaux, en conformité avec les dispositions des textes futurs

Responsable du projet

Exploitant de réseau

Exécutant des travaux



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

38

**Responsable du projet**

**Exploitant de réseau**

**Exécutant des travaux**

1 **Consulte le GU\* et Envoie 1 DT\* à chaque exploitant**

2 **Répond à la DT\* et y joint des conseils selon la nature du projet, et les données de localisation**  
 envoie plan ou RV sur site (1)

\* Légende :

- GU Guichet Unique - téléservice
- DT Déclaration de projet de Travaux
- DICT Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
- DCE Dossier de consultation des entreprises
- TMD Transport de matières dangereuses

*Exceptions à l'obligation d'investigations complémentaires (ci. étape 4) :*

- travaux de très faible emprise et très faible durée,
- travaux près de réseaux non sensibles,
- travaux près de branchements électriques BT,
- travaux hors unités urbaines.

3 **Analyse Précision localisation**  
 B ou C ou A

4 **Prend en compte le résultat des investigations complémentaires dans ses plans qu'il géoréférence progressivement**

4 (sauf Exceptions\*) **Procède à Investigations complémentaires**

5 **Envoie le DCE\* avec toutes les données disponibles**

(1) le RV sur site (cf. étapes 2 et 10) pour un repérage précis est obligatoire en cas de classe de précision B ou C, pour les réseaux de TMD\*, et dans certains cas ceux de distribution (> 4 bar, ou travaux sans tranchée, ou centre urbain dense), soit lors du récépissé de DT\*, soit lors du récépissé de DICT\*

6 **Adapte son offre aux données disponibles**

4 (cas des Exceptions\*) **Prévoit des Clauses spéciales au marché**

7 **Choisit l'exécutant, signe le marché et joint toutes données dispo**

Nota : l'exploitant alimente en outre le GU\* avec ses coordonnées et avec les zones d'implantation de ses réseaux, et tient ces informations à jour en permanence

8 **Est Titulaire du marché et prépare les travaux**

**Responsable du projet**

**Exploitant de réseau**

**Exécutant des travaux**

1b **Informe les personnes sous sa direction sur mesures de sécurité, et s'assure de la disponibilité des attestations de compétences**

10 **Répond à la DICT\* et y joint des conseils selon techniques de travaux prévues, et les données de localisation**  
 envoie plan ou RV sur site (1)

9 **Consulte le GU\* et Envoie 1 DICT\* à chaque exploitant**

12 **Effectue le marquage ou piquetage selon plans reçus par lui et par les exécutants**

11 **Anticipe les situations accidentelles et adapte si nécessaire son réseau ou son organisation**

13 **Prépare le chantier en fonction des données reçues**

(2) Les prestataires en cartographie (cf. étapes 4 et 16) sont certifiés

12 **Effectue marquage piquetage s'il ne fournit pas de plan**

14 **Informe son personnel sur localisation et sur mesures de sécurité, et s'assure de la disponibilité des attestations de compétences**

16 **Cartographie en fin de chantier si construction de réseau**

15 **Engage les travaux**

**Arrêt de travaux si danger**

**Arrêt de travaux si danger**

**Ordre de reprise de travaux**

**Reprise des travaux**

Constat contradictoire en cas d'endommagement accidentel

# Expérimentation du nouveau dispositif

## Expérimentations à Orléans et Perpignan

Sont testés en vraie grandeur de mi-2011 à mi 2013 :

- La mise en place des Bases de Données Urbaines (BDU)
- La mise en œuvre des investigations complémentaires avant les chantiers pour améliorer la cartographie des réseaux enterrés, en particulier celle des branchements non pourvus d'affleurant
- La prise en compte des résultats des investigations par les exploitants de réseaux dans leur propre SIG
- L'emploi des nouveaux formulaires de DT, DICT et leurs récépissés
- L'application du guide technique

L'expérimentation permettra une analyse coûts – avantages dont les conclusions pourront conduire à ajuster les dispositions réglementaires



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

41

**Déclaration de projet de Travaux**  
**Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux**  
Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

**Délai de réponse**  
Le destinataire de cette déclaration est tenu de vous répondre dans un délai de 9 jours, jours fériés non compris, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Pour la DT, le délai de réponse est porté à 15 jours, jours fériés non compris, lorsque la déclaration est adressée sous forme non dématérialisée. Il est aussi prolongé de 15 jours si l'exploitant profite d'un rendez-vous sur site avec vous pour effectuer des mesures précises de localisation.

**Exploitant :** \_\_\_\_\_  
**Destinataire :** \_\_\_\_\_  
Complément d'adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro / Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_

**DT (Déclaration de projet de travaux)**  
N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_  
Date de la déclaration : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

**Responsable du projet (1) : Champ facultatif**  
Nom (ou dénomination) du responsable de projet : \_\_\_\_\_  
Complément d'adresse : \_\_\_\_\_  
N° : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_  
N° SIRET (complet) : \_\_\_\_\_  
Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_  
Courriel(1) : \_\_\_\_\_

**Emplacement du projet**  
Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit\* : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
\*obligatoire si l'emplacement n'a pas été précisé sur le téléservice

**Projet et son calendrier**  
Précisez les codes pour la nature des travaux : \_\_\_\_\_ (voir les codes au verso)  
Décrivez le projet : \_\_\_\_\_  
Précisez les codes pour le (les) technique(s) prévu(s) : \_\_\_\_\_ (voir les codes au verso)  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.  
Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

**Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)**  
Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

**Signature du responsable du projet et nom du signataire**  
Nom : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

**DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)**  
N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_  
Date de la déclaration : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

**Exécutant des travaux (1) : Champ facultatif**  
Nom (ou dénomination) de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_  
Complément d'adresse : \_\_\_\_\_  
N° : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_  
N° SIRET (complet) : \_\_\_\_\_  
Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_  
Courriel(1) : \_\_\_\_\_

**Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)**  
Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit\* : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
\*obligatoire si l'emplacement n'a pas été précisé sur le téléservice

**Travaux et leur calendrier**  
Précisez les codes pour la nature des travaux : \_\_\_\_\_ (voir les codes au verso)  
Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_  
Précisez les codes pour le (les) technique(s) utilisé(s) : \_\_\_\_\_ (voir les codes au verso)  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
Précisez, le cas échéant, la profondeur maximale d'excavation : \_\_\_\_\_ cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

**Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet :  Oui  Non**  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.  
Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

**Signature de l'exécutant des travaux et nom du signataire**  
Nom : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes dépositaires du formulaire.

Nouveau formulaire  
de DT et DICT

42

Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

**Destinataire**

Dénomination : \_\_\_\_\_  
 Complément d'adresse : \_\_\_\_\_  
 Numéro / Voie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code Postal / Commune : \_\_\_\_\_  
 Reys : \_\_\_\_\_

**Coordonnées de l'exploitant :**

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Personne à contacter : \_\_\_\_\_  
 Numéro / Voie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code Postal / Commune : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

**Éléments généraux de réponse**

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_  
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).  
 Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : \_\_\_\_\_

**Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages**

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_  
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.  
 Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

**Emplacement de nos réseaux / ouvrages**

Plans de localisation joints :  Références : \_\_\_\_\_ Echelle : \_\_\_\_\_ Date d'édition : \_\_\_\_\_ Sensible :  Profondeur mini : \_\_\_\_\_ cm  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.  
 Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h  
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.  
 (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.  
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

**Recommandations de sécurité**

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)  
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : \_\_\_\_\_  
 Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : \_\_\_\_\_  
 Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est  possible  impossible  
 Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

**Dispositifs importants pour la sécurité**

Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint  Voir la localisation sur le plan joint  Aucun dans l'emprise

**Cas de dégradation d'un de nos ouvrages**

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : \_\_\_\_\_  
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

**Responsable du dossier**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Désignation du service : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_

**Signataire**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Date : \_\_\_\_\_ Nbre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Le loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

# Nouveau formulaire de récépissé de DT et DICT

43

**Ouvrages souterrains** N°.....

**CONSTAT CONTRADICTOIRE**

Ce formulaire contient en outre des instructions et des notices relatives aux modalités de remplissage, et des notices relatives aux modalités de noter leurs observations. Les éléments mentionnés au verso, par une partie, qui seraient concernés si ceux mentionnés au recto, ne seraient pas applicables.

**1. IDENTIFICATION**

<p><b>1.1. DOMMAGE :</b>            Date du dommage : _____            Heure du dommage : _____            Nature du réseau endommagé : _____            Caractéristiques ouvrage concerné : _____</p>	<p><b>1.2. LOCALISATION DES TRAVAUX :</b>            N° : _____ Voie : _____            Commune : _____            Code Postal : _____            Hors agglomération : _____</p>	<p><b>1.3. Coches si travaux particuliers :</b>  <input type="checkbox"/> Travaux dispensés de déclaration  <input type="checkbox"/> Travaux urgents  <input type="checkbox"/> Investigations complémentaires  <input type="checkbox"/> Conjointes <input type="checkbox"/> Séparées</p>	<p><b>1.5. RESPONSABLE DE PROJET</b>            NOM : _____            Adresse : _____            Tél. : _____            Courriel : _____            Représentant : _____            NOM : _____            Fonction : _____</p>
<p><b>1.6. DT et son RECEPISSE :</b>            Numéro DT : _____            Numéro Récépissé DT : _____</p>	<p><b>1.7. DICT et son RECEPISSE :</b>            Numéro DICT : _____            Numéro Récépissé DICT : _____</p>	<p><b>1.8. Nature des travaux effectués :</b>  <input type="checkbox"/> Publics <input type="checkbox"/> Privés</p>	<p><b>1.4. DT-DICT :</b>            NOM : _____            Adresse : _____            Tél. : _____            Courriel : _____            Représentant : _____            NOM : _____            Fonction : _____</p>
<p><b>1.9. EXECUTANT DES TRAVAUX</b>            NOM : _____            Adresse : _____            Tél. : _____            Courriel : _____            Représentant : _____            NOM : _____            Fonction : _____</p>		<p><b>1.10. EXPLOITANT</b>            NOM : _____            Adresse : _____            Tél. : _____            Courriel : _____            Représentant : _____            NOM : _____            Fonction : _____</p>	

**2. CONSTAT**

<p><b>2.1. CARACTERISTIQUES DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE</b></p> <p><b>2.1.1. SITUATION DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE</b>            Exécutant : _____ Exploitant : _____            2.1.1.1. SITUATION DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE            Sous domaine Public (Pu) ou domaine Privé (Pr) : _____            Sous Trottoir (Tr), sous Chaussée (Ch), sous Accotement (Ac) : _____            Autre, précisez : _____</p> <p><b>2.1.2. NATURE DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE</b>            Domage sur Réseau principal (Rp) ou sur Branchement (Br) : _____            si Br est coché ci-dessus, branchement doté d'affleurant : _____            si Br est coché ci-dessus, branchement perpendiculaire au réseau : _____</p> <p><b>2.1.3. AUTRES CARACTERISTIQUES</b>            Tronçon endommagé scellé dans le béton d'un autre ouvrage : _____            Si oui, nature de l'autre ouvrage : _____</p> <p><b>2.1.4. POSITIONNEMENT DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE</b>            Tronçon représenté en cartographie : _____            Classe de précision du tronçon sur plan : _____            Réalité de la classe de précision sur plan : _____            Tronçon ayant fait l'objet d'un marquage ou piquetage : _____            Classe de précision du marquage piquetage : _____            Réalité de la classe de précision du marquage piquetage : _____            Présence d'un indice visible à proximité : _____            Si oui, nature de l'indice : Coffret (Co), Regard (Re), Autre (Au) : _____            et Distance du lieu du dommage : _____ mètres            Profondeur d'enfouissement du dessus du tronçon d'ouvrage endommagé : _____ mètres            Diamètre ou hauteur de l'ouvrage : _____ millimètres            Présence d'un dispositif ou grillage avertisseur : _____ mètres            Ecart en planimétrie entre la position réelle et celle portée sur le plan : _____ mètres            Ecart en planimétrie entre la position réelle et celle du marquage ou piquetage : _____ mètres            Domage sur ouvrage visible : _____</p> <p><small>(*) Classes de précision - A : incertitude &lt; 40 cm (réseau rigide) ou 50 cm (réseau flexible) ; B : entre A et C ; C : incertitude &gt; 1,5 m</small></p>	<p><b>2.2. AUTRES CONSTATATIONS</b></p> <p><b>2.2.1. TECHNIQUE UTILISEE LORS DU DOMMAGE</b>            Terrassement ou démolition Mécanique (M) ou Manuelle (Ma) : _____            Technique sans tranchée Guidée et dirigée (G) ou Non Guidée, non dirigée (NG) : _____            Immatriculation ou identification de l'Engin de chantier (si M est coché à la première ligne) : _____            Autre technique de travaux (si aucune case des 2 premières lignes n'est cochée) - Précisez : _____</p> <p><b>2.2.2. DOMMAGES ET CONSÉQUENCES</b>            Dégât apparent : _____            Dommages corporels (Co), perte de fluide (F), interruption de service (In), dommage à autre ouvrage (Ou) : _____            Dommages avec autres conséquences - Précisez : _____</p>
--	--

**EXECUTANT**

Observations : \_\_\_\_\_  
 Fait à : \_\_\_\_\_  
 Le : \_\_\_\_\_  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_

**EXPLOITANT**

Observations : \_\_\_\_\_  
 Fait à : \_\_\_\_\_  
 Le : \_\_\_\_\_  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_

# Formulaire de constat contradictoire de dommage

44

# Élaboration de la réglementation

- **12 juillet 2010** : loi Grenelle II (art. 219) introduisant les articles L. 554-1 à 5 dans le code de l'environnement
- **décembre 2010** : décret « guichet unique » n°2010-1600 du 20 décembre, introduisant les articles R. 554-1 à 9 dans le code de l'environnement, et ses 2 arrêtés d'application (des 22 et 23 décembre 2010)
- **juin 2011** : décret « redevances » du guichet unique n° 2011- 762 du 28 juin 2011 introduisant les articles R. 554-10 à 17 dans le code de l'environnement, et arrêté du 23 juin 2011 reconnaissant les protocoles d'échanges de données avec le guichet unique
- **Septembre 2011** : publication du décret DT-DICT introduisant les articles R. 554-19 à 38 dans le code de l'environnement, puis de l'arrêté DT-DICT d'application du décret DT-DICT



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

45

## Mise en œuvre des nouvelles mesures (1)

- **1<sup>er</sup> septembre 2011** : ouverture du téléservice aux exploitants de réseaux pour qu'ils puissent charger leurs coordonnées
- **1<sup>er</sup> avril 2012** : fin du chargement par les exploitants de réseaux de leurs coordonnées et de la longueur de leurs réseaux sur le site du téléservice et ouverture du téléservice aux usagers, maîtres d'ouvrage et entreprises (pour usage facultatif)
- **1<sup>er</sup> juillet 2012** : application de la nouvelle réglementation, en substitution au décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 (sauf quelques exceptions)
- **1<sup>er</sup> janvier 2013** : application des sanctions prévues par la nouvelle réglementation



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

46

## Mise en œuvre des nouvelles mesures (2)

- **1<sup>er</sup> juillet 2013** : fin du chargement des zones d'implantation des réseaux sur le téléservice
- **1<sup>er</sup> juillet 2013** : obligation de prendre en compte le résultat des investigations complémentaires dans la cartographie des réseaux, obligation d'investigations pour les branchements électriques non pourvus d'affleurant
- **1<sup>er</sup> janvier 2017** : obligation d'attestation de compétences pour les encadrants de projets, encadrants de chantiers, conducteurs d'engins, et obligation de certification pour les prestataires en cartographie
- **1<sup>er</sup> janvier 2019** : obligation de fonds de plan et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine (ou **1<sup>er</sup> janvier 2026** hors unités urbaines)



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

47

## Merci de votre attention



DGPR - Grande Arche Paroi Nord – 92055 La Défense cedex  
Tél : 01 40 81 90 89  
[thierry.chrupek@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thierry.chrupek@developpement-durable.gouv.fr)



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

48